

## Chiffres clés de la période sous revue

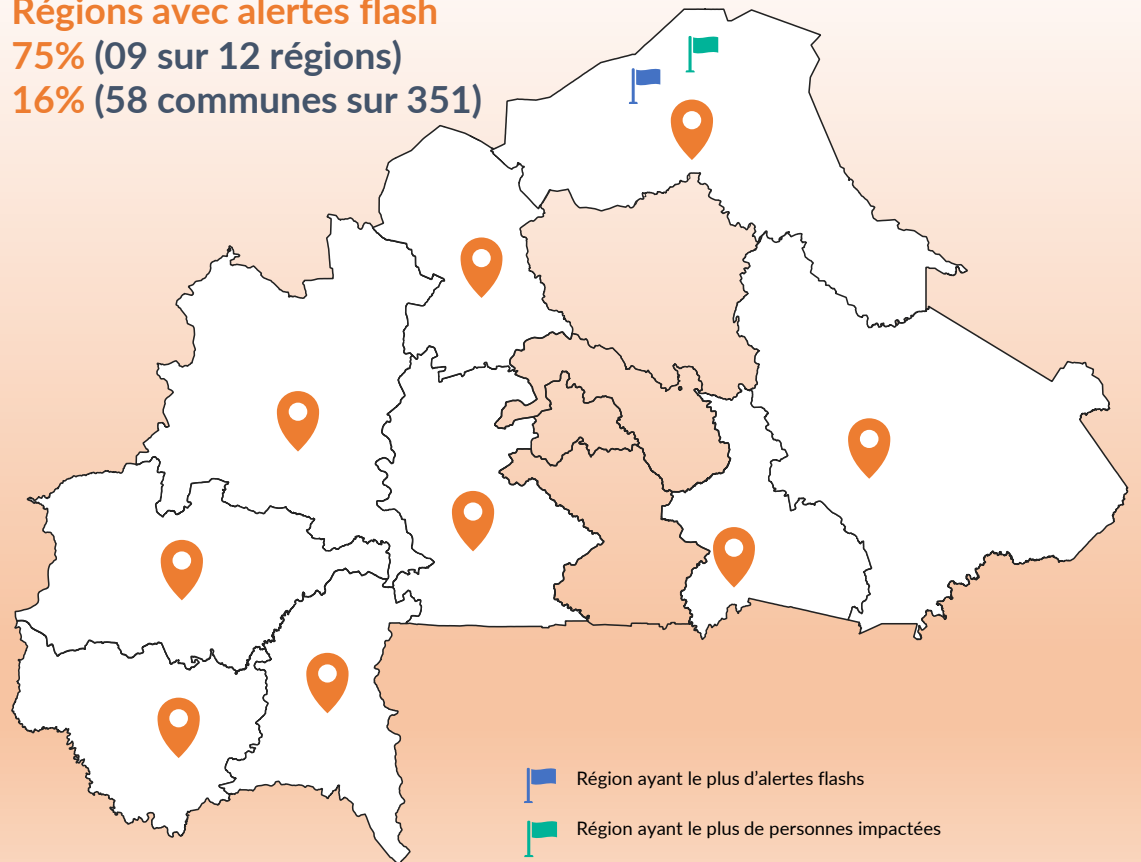


## Chiffres clés (Cumul annuel)



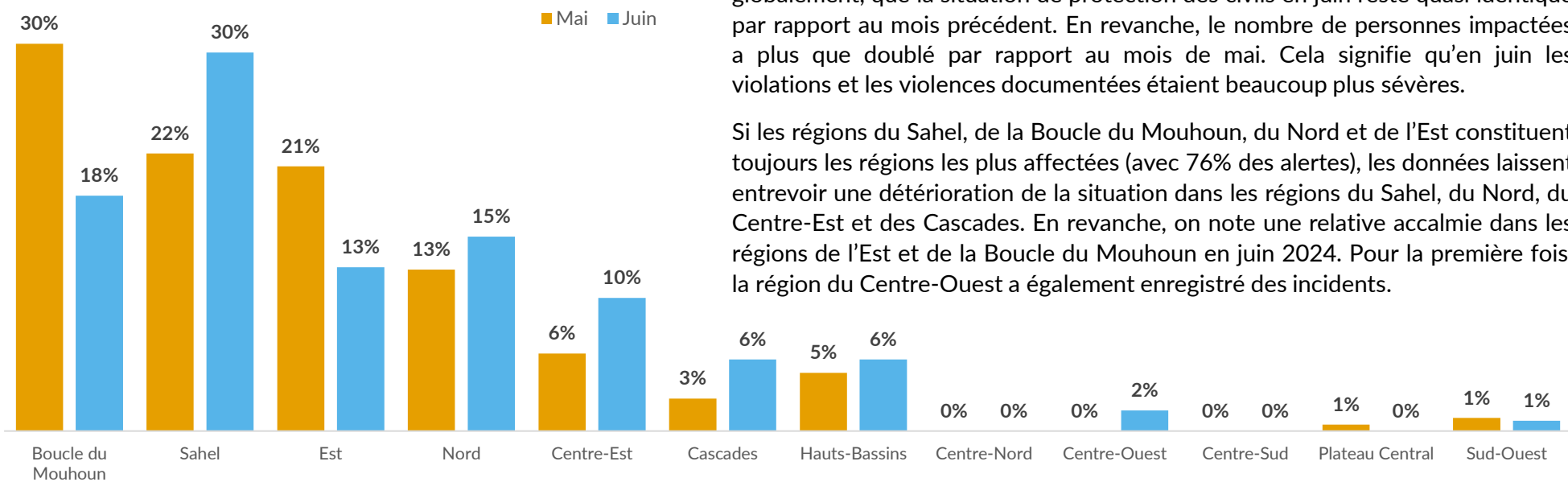
En juin 2024, le monitoring de protection inter-agences (P21) a couvert 212 communes dans 11 régions du pays en présentiel, soit 71% des communes et 29% à distance, essentiellement via des échanges téléphoniques. 4 communes retenues pour le monitoring n'ont pu être suivies en raison des contraintes sécuritaires et/ou de perturbations des réseaux téléphoniques. La reprise du monitoring sera effective dans la région du Centre-Nord en juillet. La région du Sahel cumule à la fois le plus grand nombre d'alertes et de personnes impactées au cours du mois de juin.

**Régions avec alertes flash**  
75% (09 sur 12 régions)  
16% (58 communes sur 351)



## Régions affectées

### Répartition du nombre d'alertes flash

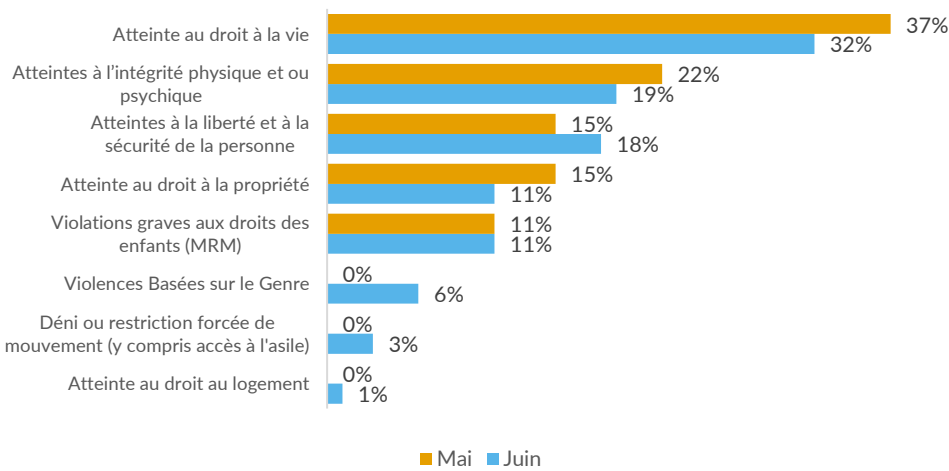


En prenant en compte le nombre des rapports flash publiés par les partenaires du Projet 21 (125 en juin contre 129 au mois de mai), on pourrait considérer, globalement, que la situation de protection des civils en juin reste quasi identique par rapport au mois précédent. En revanche, le nombre de personnes impactées a plus que doublé par rapport au mois de mai. Cela signifie qu'en juin les violations et les violences documentées étaient beaucoup plus sévères.

Si les régions du Sahel, de la Boucle du Mouhoun, du Nord et de l'Est constituent toujours les régions les plus affectées (avec 76% des alertes), les données laissent entrevoir une détérioration de la situation dans les régions du Sahel, du Nord, du Centre-Est et des Cascades. En revanche, on note une relative accalmie dans les régions de l'Est et de la Boucle du Mouhoun en juin 2024. Pour la première fois, la région du Centre-Ouest a également enregistré des incidents.

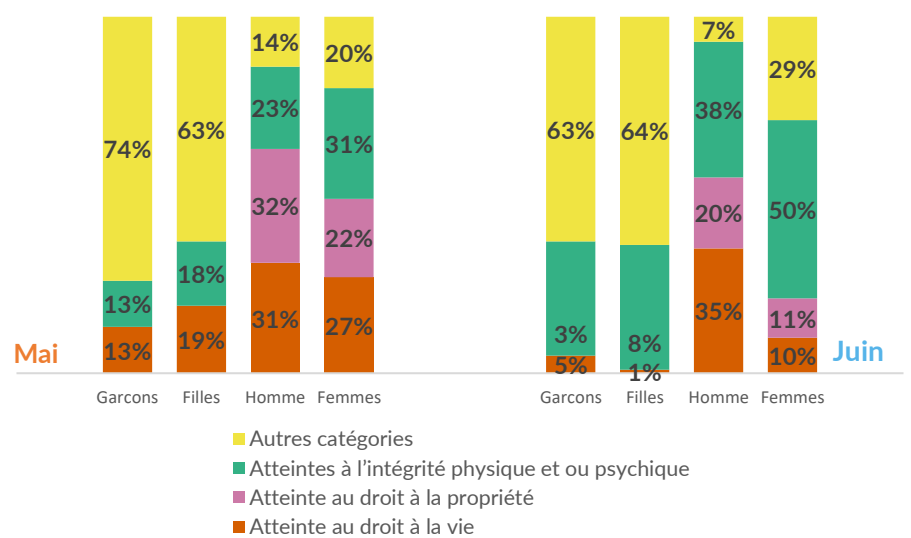
## Analyse comparative des catégories de violations

Les atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique ainsi que les atteintes au droit à la vie, persistent comme risques majeurs de protection.



## Analyse comparative des personnes affectées

### Répartition par genre

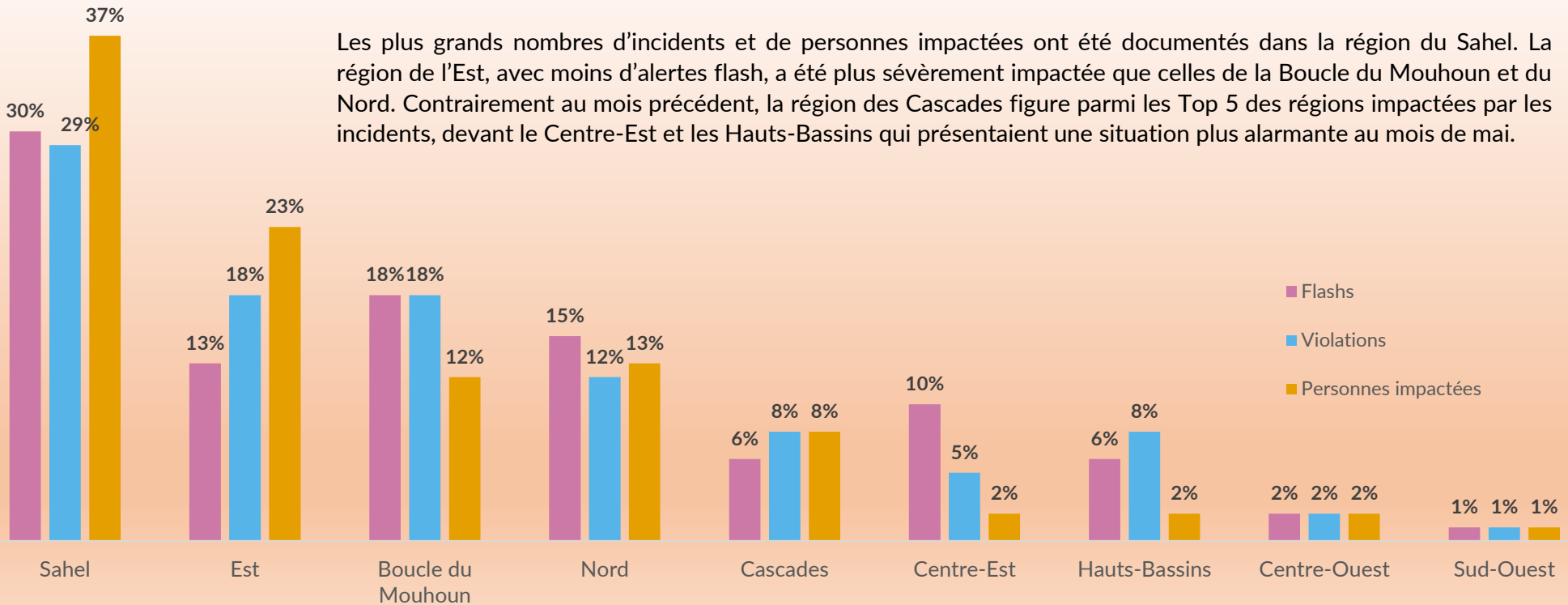


Selon les données du Projet 21 (P21) de juin 2024, les principaux risques de protection demeurent les mêmes qu'au cours du mois de mai, à savoir i) les attaques contre des civils et autres homicides illégaux, et attaques contre des biens de caractère civil; ii) la présence des engins explosifs improvisés; iii) les abus psychologiques/émotionnels; iv) les enlèvements, séquestrations, disparitions, arrestations et/ou détentions arbitraires ou illégales; v) les vols, extorsions, expulsions ou destructions de biens personnels. Les violations graves aux droits de l'enfant demeurent préoccupantes. Par ailleurs, P21 a documenté plus de cas de violences basées sur le genre en juin par rapport au mois de mai.

Les adultes, et les hommes plus que les femmes, restent toujours plus impactés que les enfants par les atteintes au droit à la vie au cours du mois de juin. Par ailleurs, les violations documentées en juin montrent une diminution importante de la proportion des enfants victimes d'homicides illégaux par rapport au mois précédent. Le ciblage des hommes semble toujours s'inscrire dans la stratégie des groupes armés terroristes mais n'épargne pas les garçons : à titre illustratif, dans un cas d'enlèvements d'enfants, les filles auraient été libérées alors que les garçons auraient été exécutés. S'agissant des atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique, les tendances restent aussi similaires à celles de mai 2024 : les femmes et filles sont plus impactées que les hommes et les garçons. La grande majorité des violences physiques rapportées en juin 2024 a été perpétrée sur les axes routiers lors de recherche d'alternatives aux problèmes alimentaires en brousse. La pression pour satisfaire les besoins de base reste forte et pousse la population civile, en majorité les femmes et les filles, à braver le risque des violences à la recherche d'alternatives aux moyens de subsistance et l'aide alimentaire.

## Proportion des violations, personnes impactées par rapport au volume d'alertes flash collectées

Les plus grands nombres d'incidents et de personnes impactées ont été documentés dans la région du Sahel. La région de l'Est, avec moins d'alertes flash, a été plus sévèrement impactée que celles de la Boucle du Mouhoun et du Nord. Contrairement au mois précédent, la région des Cascades figure parmi les Top 5 des régions impactées par les incidents, devant le Centre-Est et les Hauts-Bassins qui présentaient une situation plus alarmante au mois de mai.



## Analyse des régions avec le plus de violations et personnes impactées

Sahel: Focus sur le top 5 des catégories de violations

Catégories de violations	Filles	Garçons	Femmes	Hommes
Atteinte au droit à la vie	0%	1%	4%	26%
Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique	91%	57%	95%	67%
Atteinte au droit à la propriété	0%	0%	1%	4%
Violations graves commises à l'encontre d'enfants (MRM)	6%	42%	0%	0%
Autres catégories	3%	0%	0%	4%

Sahel: Focus sur le top 5 des violations

Violations	Filles	Garçons	Femmes	Hommes
Assassinat	0%	0%	0%	17%
Meurtre	0%	0%	0%	9%
Coup, blessure, mutilation	0%	1%	5%	6%
Menace/Ultimatum	86%	50%	85%	55%
Autres catégories	14%	49%	10%	13%

Est: Focus sur le top 5 des catégories de violations

Catégories de violations	Filles	Garçons	Femmes	Hommes
Atteinte au droit à la vie	0%	0%	5%	39%
Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique	0%	0%	4%	31%
Atteinte au droit à la propriété	0%	0%	4%	29%
Violations graves commises à l'encontre d'enfants (MRM)	84%	58%	0%	0%
Autres catégories	16%	43%	88%	1%

Est: Focus sur le top 5 des violations

Violations	Filles	Garçons	Femmes	Hommes
Meurtre	0%	0%	5%	39%
Agression physique	6%	18%	42%	0%
Menace/Ultimatum	0%	0%	4%	5%
Coup, blessure, mutilation	0%	0%	0%	24%
Autres catégories	94%	83%	49%	32%

Le nombre d'incidents rapportés en mai et juin 2024 n'a pas significativement varié. En revanche, le nombre de personnes impactées a décuplé. Cela laisse envisager que, globalement, l'environnement de protection des civils ne s'est pas amélioré. Le contexte de protection reste volatile, avec des tendances qui diminuent dans les régions de l'Est et de la Boucle du Mouhoun mais avec une augmentation du nombre d'incidents dans les régions du Sahel, du Nord, du Centre-Est et des Cascades.

La récurrence des violences, des coercitions et des privations délibérées requiert donc que les acteurs de la réponse de protection renforcent la veille humanitaire dans toutes les régions à fort défi sécuritaire. Par ailleurs, les acteurs humanitaires doivent renforcer la centralité de protection et des réponses plus intégrées en vue de mieux soutenir la résilience des populations affectées et de diminuer l'exposition des populations civiles aux menaces de protection par le fait qu'elles sont obligées de braver les risques pour aller à la recherche des moyens de subsistance.

Les analyses des données du P21 d'avril à juin 2024 indiquent que 18% des incidents rapportés sont survenus lors de la recherche de bois de chauffe ou de feuilles/fruits comestibles en brousse mais également pour des personnes préparant/cultivant leurs champs au début de saison pluvieuse. Ces incidents ont impacté environ 34% de femmes, 26% de filles, 23% de garçons et 17% d'hommes. Cela illustre l'impact des difficultés de satisfaction des besoins alimentaires sur l'exposition des populations civiles aux risques de protection. Les enquêtes de perception du P21 rapportent constamment les besoins alimentaires et en eau potable parmi le top 5 des priorités exprimées par les communautés. L'analyse des données du monitoring de protection et les focus group avec les PDI montre que le renforcement de leur accès aux moyens de subsistance, en particulier à l'aide alimentaire, va diminuer leur prise de risques pour aller à la recherche des moyens de subsistance, et ce malgré qu'elles soient au courant des interdictions des groupes armés d'aller aux champs et dans les périphéries de leurs localités d'accueil. Ainsi, il est crucial de renforcer la centralité de protection dans l'aide humanitaire ainsi que les activités d'autonomisation économique, étendues aux populations affectées.